



Paris, le 2 juin 2022

Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE du Comité Technique des DDI du 2 juin 2022

Retrouvez [ICI](#) les éléments portés par FO en ouverture du CT

Les points saillants issus de ce CT :

Élections professionnelles 2022

→ À retenir :

• sur le processus de vote électronique :

Les départements test sont enfin connus : 33 et 65, pour des élections test en juillet (sic).

Le processus se sécurise enfin aussi (avec notamment réduction du nombre de chiffres IBAN à confier, seulement les 6 derniers) mais les bœufs sont-ils vraiment remis avant la charrue ? La fourniture de certaines données personnelles restent prévue en cas de besoin de « réassort »...mais ce n'est que sur la base du volontariat !

Demande des OS de recourir à FranceConnect pour pouvoir voter : une solution considérée comme très intéressante...mais c'est l'outil du prestataire choisi par l'administration qui n'a pas la capacité à l'intégrer !

• sur le périmètre et le rôle des instances :

Dans une application directe sans prise en compte de nos revendications, la loi dite de « transformation de la Fonction Publique » permettait de supprimer toute instance de dialogue social national pour les DDI, et au sein des DDI. Nous prenons acte que le texte proposé ancre la création de CSA dans chaque DDI, et le maintien d'une instance nationale dédiée aux DDI.

La loi TFP permettait de supprimer les instances dédiées à l'HSCT dans les directions de moins de 200 agents. Nous prenons acte que le texte

proposé ancre la création de formations dédiées à cette question dans l'ensemble des DDI, même si cela ne saurait compenser la suppression des CHSCT.

La loi TFP vise à diminuer le nombre de représentants dans les instances. Nous prenons acte que les textes précédemment adoptés en cette instance permettent de maintenir les barèmes de 2018.

La loi TFP vise donc le pire, le texte présenté en est le fruit. Pour autant, il permet d'éviter le pire pour les DDI grâce aux ouvertures concédées en réponse à nos demandes.

En conséquence, suite aux garanties obtenues, FO s'est donc abstenue sur le projet d'arrêté instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer, en particulier ses articles 4 et 5.

Questions diverses

→ À retenir :

- **Transfert des missions liées à la sécurité alimentaire :** point qui sera inscrit au CT des DDI de fin juin, sujet engagé dans le plus grand désordre !
- **Dysfonctionnements de VPN dans certains départements :** l'administration s'engage à traiter la situation des départements signalés par FO

Fédération de l'Administration Générale de l'État – contact@fagefo.fr

Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@feets-fo.fr

Fédération des Finances – fo.finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris